

## ARRÊTÉ N° 25-197

# PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LE DIPLÔME DE SPÉCIALITÉ PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2°,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu la délibération n°3 du conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université du 10 juillet 2020 portant approbation des statuts de CY SUP,*

### LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

### ARRÊTE

#### Article 1 : Composition du jury

Le jury de validation du Diplôme de Spécialité Professionnelle MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE est composé comme suit, pour l'année universitaire 2024 - 2025 :

**Présidente du jury :** Youcef FRITIH, Responsable de Formation MCP, Enseignant

#### **Membres du jury :**

- Boyuan YANG, Enseignant
- Clémence CAUVIN-HARDY, Enseignante
- Yoann Michel, Enseignant
- 

#### Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2024-2025.

### Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est affiché de manière permanente sur les panneaux d'affichage réglementaire et sur le site internet de l'Université.

### Article 4 : Exécution

Le directeur général des services et le directeur de CY Sup sont chargés, chacun et chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 03 juillet 2025

Laurent GATINEAU



Président de CY Cergy Paris Université

Transmis au rectorat le : 4 juillet 2025

Publié le : 4 juillet 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.